

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1432

présenté par

Mme Untermaier, Mme Rabault, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Le Foll, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, M. Pupponi, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Au troisième alinéa de l'article 24 de la Constitution, les mots : « ne peut excéder » sont remplacés par les mots : « est de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir le nombre de 577 députés à l'Assemblée nationale en supprimant la possibilité de descendre sous ce plafond par voie organique.

Depuis les débuts de la Vème République, le nombre de députés a oscillé entre 482 et 577 députés. Ce chiffre est stable depuis 1986. Or, parallèlement, la population a singulièrement augmenté passant de 44 millions d'habitants en 1958 à 67 millions (67 187 000 selon une étude de l'INSEE de janvier 2018). Aujourd'hui, un député représente dans l'hexagone, jusqu'à 146 000 habitants. En moyenne, un député représente 125 000 habitants.

Or, avec la réforme organique envisagée par l'exécutif, le nombre de députés serait ramené à 404. Si l'on y soustrait les 60 députés élus à la proportionnelle, le nombre de circonscriptions serait de 344, chaque député élu dans ce cadre représenterait près de 200 000 habitants.

La diminution du nombre de députés poserait ainsi un singulier problème de représentation. Ce sont les citoyens qui seront de fait privés de la possibilité concrète d'interpeller leur député, conduisant à

une déconnexion entre les élus et leurs électeurs. In fine, notre démocratie y perdrait en représentativité, en responsabilité et en efficacité.